



Province du Québec

Municipalité de Saint-Sylvestre

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 167-2022

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre, le 16 janvier 2023 :

#### **RÈGLEMENT 167-2022**

##### **Modifiant le règlement 70-2022 concernant le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme.**

Décrétant que les obligations et responsabilités du comité local du patrimoine sont maintenant assumées par le comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 423B rue Principale, Saint-Sylvestre aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement ne contient pas de disposition par les personnes habiles à voter.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 18 janvier 2023.

Marie-Lyne Rousseau

*Marie-Lyne Rousseau*

Directrice générale et Secrétaire-trésorier